

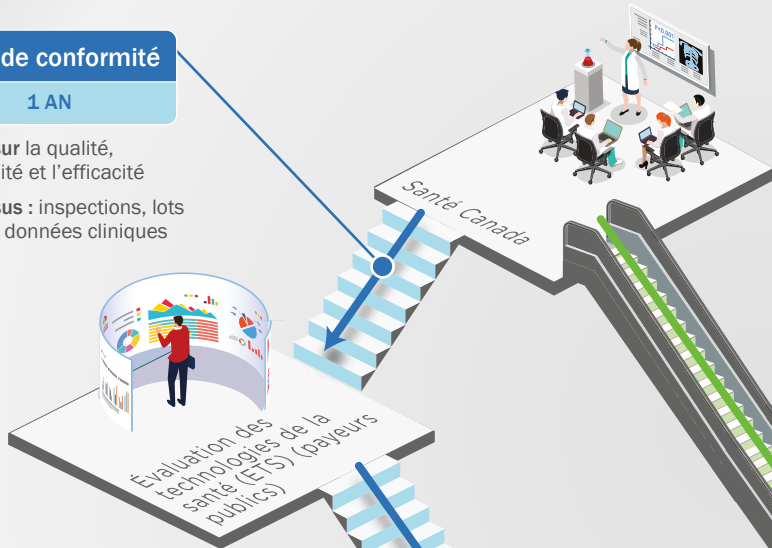
# Examen et remboursement des nouveaux médicaments au Canada

**RÉGIMES PUBLICS:** Les Canadiens couverts par un régime public (~10 millions) attendent en moyenne 2 ans pour accéder aux médicaments après l'approbation de Santé Canada

**RÉGIMES PRIVÉS:** Plus des deux tiers des Canadiens (30 millions) bénéficient d'un accès plus rapide à travers les régimes d'assurance privés (moins d'un an suivant l'approbation de Santé Canada)

**Avis de conformité**  
1 AN

Fondé sur la qualité, l'innocuité et l'efficacité  
Processus : inspections, lots d'essai, données cliniques



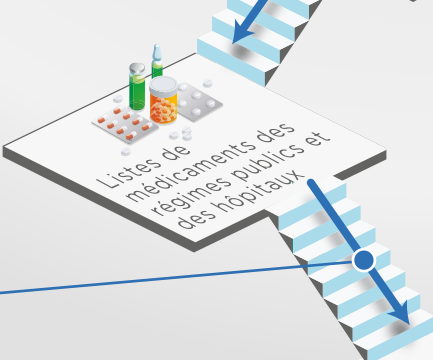
**Recommandation relative aux listes de médicaments : remboursement, pas de remboursement, remboursement sous conditions**  
6 À 8 MOIS

Fondée sur une comparaison avec les autres options thérapeutiques  
Processus : Un comité d'examen d'experts de l'Agence des médicaments du Canada (ou l'INESSS dans le cas du Québec) examine les analyses cliniques et économiques



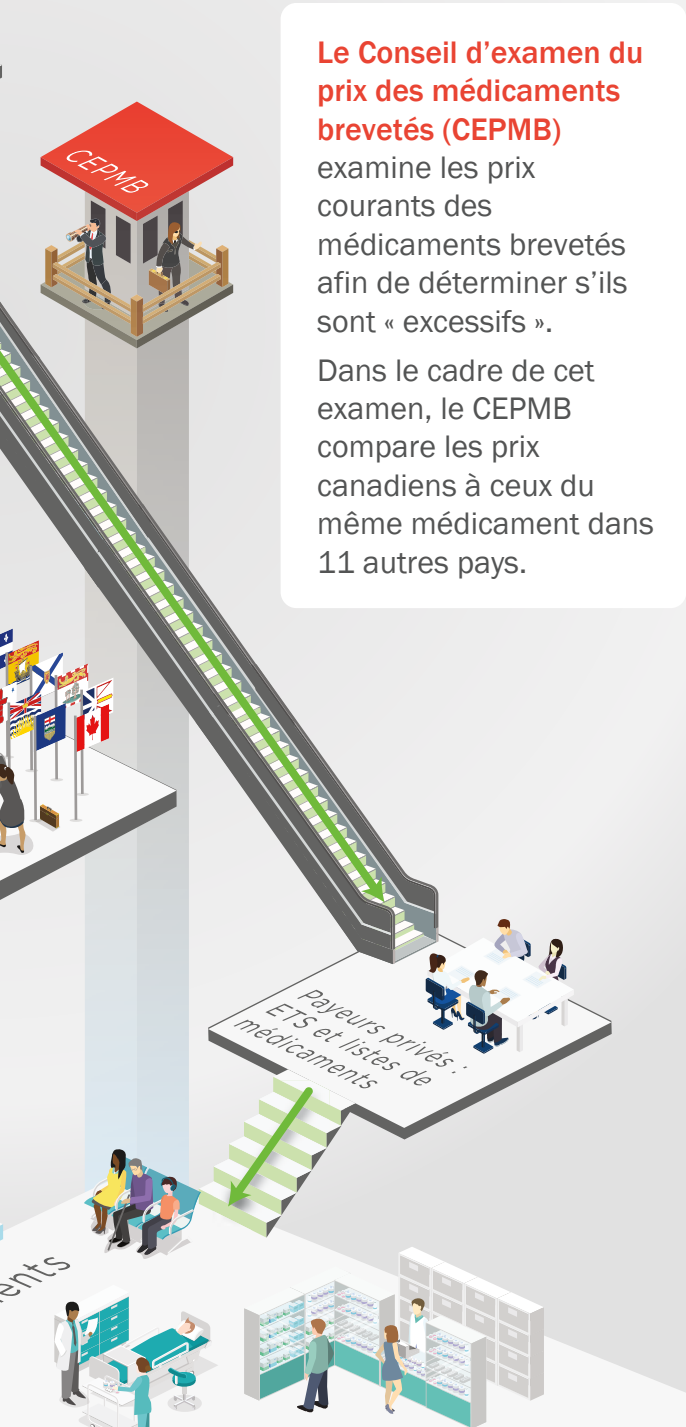
**Lettre d'intention**  
6 À 8 MOIS

Fondée sur les négociations entre le fabricant et l'Alliance pharmaceutique pancanadienne (APP)  
Processus : Un gouvernement ou l'APP mène les négociations au nom des gouvernements canadiens, et les parties signent une lettre d'intention incluant les modalités de remboursement



**Ententes relatives à l'inscription des médicaments**  
VARIABLE

Fondées sur les modalités de remboursement établies dans la lettre d'intention  
Processus : ententes individuelles avec les régimes publics



**Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB)** examine les prix courants des médicaments brevetés afin de déterminer s'ils sont « excessifs ».  
Dans le cadre de cet examen, le CEPMB compare les prix canadiens à ceux du même médicament dans 11 autres pays.

Patients